

**CONDITIONS PARTICULIERES**  
**SERVICE D'ACCES INTERNET WiMAX**  
Version du 22 décembre 2017

## **1. OBJET ET PREAMBULE**

Les présentes Conditions Particulières complètent les termes et conditions des Conditions Générales s'agissant des Offres WiMAX.

## **2. DEFINITIONS**

**Antenne** : Antenne extérieure permettant de capter le signal Wimax.

**Kit WiMAX** : Matériel mis à disposition du Client par l'Opérateur dans les conditions et tarifs visés sur le Bon de commande et le Site NordNet et composé :

- d'un câble Ethernet RJ 45,
- d'une Antenne,
- d'un câble d'alimentation,
- d'un boîtier d'alimentation.

**Opérateur (délégataire locale)** : Société qui assure la conception, la construction et l'exploitation du réseau WiMAX. Il s'agit de la société AXIONE.

**Téléphonie par Internet ou Voix sur IP ou VoIP** : Service permettant au Client de se raccorder au réseau de téléphonie sur IP.

**WiMAX** : Worldwide Interoperability for Microwave Access - Solution de connexion alternative à Internet, permettant de se connecter en haut débit par voie hertzienne.

**Zone de couverture** : Zone du territoire français métropolitain au sein de laquelle le Service d'accès à Internet par technologie WiMAX est accessible (sous réserve du respect des contraintes générées par cette technologie notamment environnementales). Ces Zones de couverture concernent tout ou partie de certaines communes situées dans les départements de la Corrèze (19), de la Creuse (23), de la Sarthe (72), des Hautes-Pyrénées (65), de l'Indre-et-Loire (37), du Maine-et-Loire (49), de la Charente-Maritime (17), de Quimper (29), de Nièvre (58) et la Haute Vienne (87), et dont la liste est disponible sur le Site NordNet.

## **3. DESCRIPTION DE L'OFFRE**

### **3.1 Conditions de souscription**

Le Service est réservé aux seuls habitants de la Zone de couverture, pour un usage résidentiel uniquement. Vous pouvez vérifier votre éligibilité grâce à l'outil d'éligibilité, disponible sur le site [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com) rubrique internet wimax « **lancer le test** ». Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre commune. Il est à noter que certaines communes ne sont pas entièrement éligibles. En effet, Vous pouvez Vous situer dans une Zone de couverture, et pour autant, ne pas pouvoir bénéficier du Service souscrit en raison de la configuration de votre environnement, notamment en cas d'obstacles physiques entre votre Antenne et la station WiMAX.

L'éligibilité du site concerné à bénéficier du Service sera vérifiée par NordNet sur la base des informations que Vous aurez communiquées.

NordNet ne pourra être tenue responsable d'une incompatibilité technique liée à la fourniture d'informations erronées par le Client.

### **3.2 Principes généraux**

L'Offre comprend notamment :

- un Service d'accès à Internet par WIMAX. NordNet utilise pour la fourniture du Service d'accès Internet par WiMAX, les services de l'Opérateur.
- un Service de Téléphonie par Internet (forfait différent selon l'Offre choisie),
- un Service de messagerie,
- un logiciel de contrôle parental.

Il est indispensable de disposer d'une Antenne compatible avec le service fourni par l'Opérateur pour bénéficier du Service. L'Antenne est incluse dans le Kit WIMAX mis à disposition dans le cadre du Service aux conditions et tarifs visés le cas échéant sur le Site NordNet ou sur le Bon de commande (Hors Offre Promotionnelle).

Est exclue toute utilisation de type mise à disposition de serveur de messagerie (hors souscription d'Options éventuellement proposées par NordNet et permettant ce type d'utilisation).

Le Service ne peut en aucun cas être utilisé dans des lieux publics ou espaces commerciaux à usage public. Ceci exclut en particulier son usage sur des bornes en libre service, espaces de type « Cyber », salons de démonstration temporaires ou permanents, à moins que Vous en ayez été expressément autorisé par NordNet.

Le Service n'est pas adapté à des utilisations spécifiques d'Internet notamment nécessitant un débit ou un volume de données échangées supérieur aux limites fixées dans les présentes Conditions Particulières.

A ce titre, le Service n'est pas adapté, par exemple, aux applications nécessitant un temps de réponse très rapide (comme les jeux vidéo en réseau par exemple), au téléchargement soutenu (Peer2Peer, VOD...) et à toute utilisation ne supportant pas le temps de transit lié aux contraintes d'une transmission par voie hertzienne (comme l'utilisation du Service afin de raccorder à Internet des sites nécessitant une forte sollicitation du réseau tels que ceux proposant des transactions commerciales en ligne ou proposant des services peer-to-peer ou des services de téléchargement).

Vous vous interdisez d'exercer par le biais du Service une activité à risque, c'est-à-dire une activité qui implique le stockage, la réception ou la transmission de données ou la mise en œuvre d'applications sensibles ou de grande valeur, nécessitant par exemple un fonctionnement à l'épreuve des pannes, tel que équipement de surveillance ou de gestion dans des environnements à risque dont les performances doivent être sans défaut, et notamment les installations nucléaires, la navigation et/ou communication aérienne, le contrôle du trafic aérien, les appareils médicaux et notamment les appareils de réanimation ou les systèmes de contrôle de la sécurité des biens et des personnes, les systèmes d'armement.

NordNet ne sera pas tenue de faire une quelconque vérification à ce titre.

En cas de préjudice subi en relation avec une activité interdite, la responsabilité de NordNet ne pourra être engagée.

### **3.3 Débit et volume de données échangées**

#### **1) Principes généraux**

Le Service permet d'accéder à Internet selon un débit maximum de connexion compris entre 512k/s en émission et 10 Mo/s en réception.

Cependant, Vous êtes informé que le signal Wimax peut être perturbé par d'autres signaux hertziens et ainsi entraîner des coupures de Service.

#### **2) Limitation du débit alloué**

Vous êtes informé que le débit peut être réduit notamment en période de forte sollicitation du réseau par l'ensemble des utilisateurs du réseau WiMAX (congestion). En conséquence, les applications impliquant une utilisation intensive de la bande passante, telles que la lecture de

vidéos en streaming ou le téléchargement de fichiers, pourront être ralenties plus que les autres applications (la qualité des vidéos peut être réduite et/ou les vidéos peuvent être interrompues, le temps de téléchargement de fichiers peut être plus long). En outre, afin de mieux répartir la bande passante entre les utilisateurs du Service, des règles destinées à atténuer les effets de la congestion pourront être mises en place par NordNet.

En outre, Vous êtes informés que la priorité est accordée à une utilisation du Service via certains protocoles internet (http en particulier). Par conséquent, l'utilisation du Service via des protocoles internet considérés comme non prioritaires (protocoles de peer to peer par exemple) peut ralentir le débit dont Vous bénéficiez pour cette utilisation particulière. De même, une utilisation excessive du trafic généré par ces protocoles peut entraîner la suspension du Service.

### **3.4 – Accès au Service**

L'accès au Service est subordonné aux conditions cumulatives suivantes :

#### **- La souscription à l'Offre**

NordNet Vous recommande de vérifier, avant la souscription au Service, que la géographie et la configuration des lieux Vous permettent de satisfaire les conditions d'éligibilité et que juridiquement, Vous avez la possibilité d'installer, au lieu prévu, une Antenne.

#### **- L'installation du Matériel**

La livraison, l'installation, la garantie, et la maintenance du Kit WiMAX sont assurées par un antenniste indépendant mandaté par l'Opérateur.

Si Vous bénéficiez du Kit WiMAX, un antenniste mandaté par l'Opérateur Vous contactera dans un délai de 15 jours maximum suivant la souscription de l'Offre, pour fixer avec Vous la date à laquelle il pourra réaliser la livraison et l'installation du Kit WiMAX. NordNet attire votre attention sur le fait que l'antenniste mandaté par l'Opérateur est indépendant de NordNet. NordNet est donc un tiers à la relation contractuelle directe entre le client et l'antenniste et n'est pas responsable des fautes qui pourraient être commises par ce dernier.

L'antenniste assurera, dans le cadre d'un forfait standard d'installation : la fixation de l'Antenne, en façade (pignon) ou en cas de contrainte technique en cheminée.

Le bâtiment sur lequel l'installation s'effectuera doit être facilement accessible par l'antenniste, par voie carrossable, et être situé en France métropolitaine. Toute prestation supplémentaire au forfait standard sera à votre charge.

L'installation des logiciels et de la NordNetBox et le raccordement de l'Antenne ou de tout autre Matériel à votre micro-ordinateur relèvent de votre responsabilité.

#### **- La réception des identifiants**

L'accès au Service est possible à la date de réception par le Client des éléments personnels d'identification, à savoir : identifiant de connexion, mot de passe de connexion, identifiant de messagerie, adresse de messagerie, mot de passe de messagerie et, une fois l'installation du Matériel réalisée.

#### **- L'activation du Service**

Il Vous appartient d'activer le Service à partir de votre micro-ordinateur connecté à l'Antenne fournie par l'opérateur dans les conditions définies au contrat. Il est nécessaire que votre micro-ordinateur réponde à la configuration minimale visée sur la documentation fournie ou disponible sur simple demande auprès de NordNet. Pour bénéficier des services internet, Vous devez Vous munir a minima de logiciels type navigateur internet, et de logiciel de messagerie ou à tout le moins d'un outil matériel ou logiciel, Vous permettant d'exploiter la connexion internet.

Vous devrez utiliser les logiciels de connexion éventuellement fournis par NordNet et le cas échéant accepter les conditions de la licence d'utilisation de ces logiciels. A ce titre, Vous vous engagez à respecter les modalités d'installation et d'utilisation des logiciels.

### **3.5 - Matériel**

Pendant la durée du Contrat, le Kit Wimax est mis à votre disposition par l'Opérateur, aux conditions et tarifs visés sur le Bon de commande (Hors Offre Promotionnelle).

Comme indiqué au sein de l'article 12.2 des Conditions Générales, il est rappelé que le Client supporte et assure la charge des risques de détérioration ou de disparation du Matériel, notamment en cas d'intempéries. Il appartient donc au Client de veiller à l'entretien régulier du Kit Wimax afin de le maintenir en bon état de fonctionnement.

En outre, NordNet met à votre disposition un modem/routeur NordNetBox qui Vous permettra notamment de bénéficier du Service de Téléphonie par Internet et de Vous connecter à Internet sans fil.

Les Matériels ainsi mis à disposition du Client restent la propriété pleine et entière de NordNet (pour la NordNetBox) et de l'Opérateur (pour le Kit Wimax) et doivent donc être restitués à la fin du Contrat. Vous êtes informé, concernant le kit Wimax, que l'équipement installé par l'opérateur est attaché à votre habitation, notamment en cas de déménagement.

### **3.6 Téléphonie par Internet**

Ce Service nécessite que le Client utilise le modem/routeur NordNetBox.

#### **3.6.1 Présentation**

##### **- Communications incluses dans un forfait**

Selon l'Offre choisie, le Client bénéficie du Service de VoIP dans le cadre d'un forfait :

- « Illimité vers les Fixes de France Métropolitaine » (Corse incluse) : ce forfait inclut les communications vers les numéros fixes de type 01, 02, 03, 04, 05 et numéros IP de type 09 (hors numéros spéciaux, numéros surtaxés de type 08 et numéros courts), appels gratuits vers le service de messagerie vocale (888) et entre les abonnés à la téléphonie sur IP proposée par NordNet, consultation du journal des numéros appelés (4 derniers chiffres masqués) et du suivi de votre consommation sur votre Espace Abonné, et de la réception par Courrier électronique de vos messages vocaux ;
- « Illimité vers les Fixes et Mobiles de France et 50 destinations ». Ce forfait inclut les communications visées au sein du forfait « Illimité vers les Fixes de France Métropolitaine » visé ci-dessus et permet également au Client d'appeler :
  - les téléphones fixes de l'étranger (43 destinations),
  - les téléphones mobiles français (de type 06 et 07) et étrangers (7 destinations).

Il est précisé qu'indépendamment de l'Offre souscrite, chaque appel est limité à quatre heures de communication par appel (Vous devez raccrocher et pouvez rappeler votre correspondant ensuite).

##### **- Communications hors forfait**

Vous pouvez appeler les numéros spéciaux (notamment numéros surtaxés de type 08 et numéros courts), lesquels sont facturés à la consommation selon les tarifs accessibles sur le Site NordNet et en annexe des présentes.

Toute communication hors forfait ou hors des destinations définies au sein du forfait seront facturées à la seconde, sauf pour les numéros spéciaux qui sont facturés à la minute, aux tarifs

en vigueur, fonction des destinations d'appels ou du numéro spécial appelé et un coût de mise en relation, variable en fonction de la destination de l'appel ou du numéro spécial appelé, sera également ajouté pour chaque appel passé hors forfait. Les tarifs et coûts de mise en relation applicables sont définis sur le Site NordNet et en annexe des présentes.

S'agissant des appels vers les numéros spéciaux (notamment numéros permettant l'accès à un service à valeur ajoutée et numéros courts), un prix destiné à rémunérer la prestation de service obtenue en appelant ce numéro pourra Vous être facturé (ce prix est déterminé par le fournisseur du service ainsi appelé).

### **3.6.2 La ligne téléphonique IP**

Le Service VoIP Vous permet de disposer d'une ligne téléphonique sur IP qui vient en complément de la ligne de téléphonie classique. Un nouveau numéro de téléphone de type 09xxxxxxx Vous sera attribué par NordNet.

NordNet pourra modifier le numéro de téléphone du Client pour motifs légitimes, notamment si l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) impose une telle modification.

Cette ligne téléphonique Vous permettra d'être appelé par toute personne, moyennant le coût d'un appel local (pour tout appel depuis un poste fixe national et sous réserve de l'éventuel surcoût appliqué par l'opérateur de l'appelant) mais également d'appeler l'ensemble des postes fixes dans les limites visées ci-dessus.

Vous êtes informé que les appels entrants ou sortants vers un numéro court, spécial ou IP (de type 08xxxxxxx ou 09xxxxxxx,) ne pourront être transmis que s'il existe un protocole d'accord entre les différents opérateurs permettant cet acheminement. Il est donc possible que les appels émis ou reçus depuis ces numéros particuliers puissent ne pas aboutir.

Le Client est informé du fait que le Service de VoIP inclus dans l'Offre implique qu'il est susceptible de figurer au sein des différents services d'annuaires universels, à moins qu'il ne notifie son opposition à NordNet (cf. article « Notifications »).

### **3.6.3 Utilisation du Service de Téléphonie IP**

L'utilisation du Service VoIP ne peut se faire que dans le cadre d'un usage normal ou professionnel limité. Il ne pourra en aucun cas être relié à un appareil de type télécopie. A défaut, NordNet se réserve le droit de bloquer, voire de résilier l'accès au Service VoIP dans les conditions définies à l'article 17 « Blocage » des Conditions Générales.

**IMPORTANT :** Les appels à destination des services d'urgence (tels que, par exemple, services de police, pompiers, SAMU, etc.) sont automatiquement dirigés vers le centre d'intervention correspondant à la localisation géographique portée à la connaissance de NordNet lors de votre souscription au Service VoIP. Il est donc nécessaire, en cas de modification de l'une ou l'autre de vos coordonnées, et notamment de l'adresse d'installation, que Vous en avertissiez au préalable et par écrit NordNet. A défaut, NordNet ne pourra être tenue pour responsable de l'acheminement des appels d'urgence vers un centre d'intervention éloigné de votre situation effective.

NordNet Vous conseille de maintenir une ligne téléphonique classique en complément de celle qui Vous est fournie dans le cadre du Service VoIP, notamment pour les situations d'urgence.

### **3.6.4 Qualité de la communication**

Vous êtes informé du fait que la qualité de l'écoute et de la communication en général peut être moindre par rapport à la qualité d'une ligne téléphonique classique.

### **3.6.5 Réception de vos messages vocaux**

Vous pouvez consulter les messages vocaux qui Vous sont laissés via votre ligne téléphonique IP :

- en composant le 888 sur votre ligne téléphonique IP ou,
- les recevoir par Courrier électronique. Le cas échéant, ces messages Vous seront adressés sur votre Adresse principale sous réserve d'un paramétrage adapté à cet effet.

Vous devez également le cas échéant paramétrer vos antivirus, antispam et firewall. Si le paramétrage de vos antivirus, antispam et firewall empêche la réception par Courrier électronique de vos messages vocaux, NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'une incompatibilité technique entre ces outils de protection et le service de réception par Courrier électronique de vos messages vocaux.

### **3.6.7 Portabilité**

Si Vous souhaitez conserver le numéro de téléphone qui Vous est fourni dans le cadre du Service et changer d'opérateur téléphonique, votre demande devra être adressée par NordNet et ne remet pas en cause votre Contrat.

### **3.7 Utilisation conforme du Service**

NordNet Vous rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 336-3 du Code de propriété intellectuelle, « *La personne titulaire de l'accès à des services de communication au public en ligne a l'obligation de veiller à ce que cet accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II lorsqu'elle est requise.*

*Le manquement de la personne titulaire de l'accès à l'obligation définie au premier alinéa n'a pas pour effet d'engager la responsabilité pénale de l'intéressé, sous réserve des articles L. 335-7 et L. 335-7-1. »*

Vous êtes informé qu'en cas de violation de l'obligation prévue à l'article susvisé, la Commission de protection des droits de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (« HADOPI »), pourrait Vous identifier et Vous envoyer, par voie électronique et par l'intermédiaire de NordNet, une recommandation Vous rappelant notamment l'obligation de surveiller votre accès à Internet et l'existence de moyens de sécurisation permettant de prévenir l'utilisation prohibée de l'accès à Internet.

Si dans les six mois suivant l'envoi de cette recommandation, il est constaté une nouvelle violation de votre obligation de surveiller votre accès à Internet, la Commission de protection des droits de l'HADOPI pourrait Vous adresser une nouvelle recommandation assortie d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de persistance des faits, la HADOPI peut en informer le Tribunal correctionnel.

Dans ce cadre, le juge qui constaterait que Vous avez fait preuve d'une négligence caractérisée en ne sécurisant pas votre accès à Internet peut Vous condamner à l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe.

Par ailleurs, si Vous vous rendez coupable d'actes de contrefaçon, c'est-à-dire si Vous portez atteinte à des droits de propriété intellectuelle via votre accès à Internet, le juge pourra Vous condamner à une peine pouvant aller jusqu'à 3 (trois) ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende, ainsi qu'à une peine complémentaire de suspension de votre accès à Internet pour une durée maximale d'1 (un) an, assortie de l'interdiction de souscrire pendant cette période un autre contrat portant sur un service de même nature auprès de tout opérateur.

NordNet rappelle enfin que le piratage nuit à la création artistique et à l'économie du secteur culturel et qu'une offre légale est accessible sur Internet afin de télécharger des contenus culturels licitement dans le respect des droits d'auteur et des droits voisins.

### **3.8 Contrôle Parental**

Il Vous appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les enfants ayant accès au(x) micro-ordinateur(s) connecté(s) à Internet à raison des contenus qu'ils sont susceptibles de visualiser sur le réseau Internet.

A ce titre, NordNet Vous conseille l'installation d'un logiciel de Contrôle Parental et propose gratuitement le téléchargement de ce type de logiciel aux Clients ayant souscrit un Service d'accès Internet pour la durée de leur abonnement au Service. Les conditions applicables (Conditions particulières « Produit de sécurité ») sont disponibles sur le Site NordNet ou sur simple demande auprès de NordNet.

### **3.9 Courrier électronique**

#### **3.9.1 - Adresses électroniques**

NordNet met à votre disposition une adresse électronique, appelée « Adresse principale », qui est définie de la manière suivante : login@nordnet.fr. Cette adresse Vous est communiquée personnellement lors de l'envoi de vos Identifiants de messagerie.

Vous pouvez demander la création d'adresses électroniques supplémentaires directement en ligne sur le site [www.nordnet.fr](http://www.nordnet.fr), au sein de votre Espace Abonné, ou en contactant NordNet comme indiqué à l'article 23 « Notifications » des Conditions Générales.

Au-delà de cinq (5) adresses électroniques supplémentaires, NordNet pourra Vous demander une participation financière (tarification disponible sur simple demande auprès de NordNet).

Pour ces adresses supplémentaires, Vous êtes libres de déterminer le nom composant l'adresse électronique, à moins que le nom choisi ne soit déjà utilisé par un autre internaute.

Par ailleurs, NordNet se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'adresse électronique si elle porte atteinte à l'ordre public français ou étranger, aux droits d'autrui ou aux droits ou à l'image de NordNet. Toutefois, NordNet ne sera pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. S'il est notifié à NordNet que le nom que Vous avez choisi est illicite, contraire à l'ordre public ou aux réglementations applicables, NordNet, dès lors qu'elle ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer ou de supprimer l'accès à l'adresse concernée sans préavis ni indemnité.

L'attribution d'une adresse électronique demandée ne prive pas NordNet de son droit de la bloquer ou de la supprimer ultérieurement à l'occasion d'une vérification de sa part.

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, NordNet bloque ou supprime l'adresse de courrier électronique concernée, elle ne sera redevable à votre égard d'aucun dédommagement.

Vous êtes informé qu'une adresse électronique peut s'avérer indisponible en cours de Contrat si NordNet change de nom, notamment en cas de rapprochement avec un fournisseur d'accès à Internet existant. Le cas échéant, Vous serez invités à la modifier dans les conditions qui Vous seront précisées.

#### **3.9.2 - Consultation de votre courrier électronique**

Vous disposez de plusieurs moyens de consulter vos messages. Ces moyens ne sont pas reliés entre eux.

Ainsi, lorsque Vous consultez vos messages à partir du service « Votre messagerie » ou « MobileMail » (décrits ci-dessous), ils sont automatiquement téléchargés sur « Votre messagerie » ou « MobileMail » et Vous ne pourrez pas les visualiser sur votre boîte aux lettres électronique lors d'une connexion à partir de votre micro-ordinateur, à moins d'effectuer un transfert manuel.

NordNet met à votre disposition un service en ligne de messagerie appelé « Votre messagerie », accessible à l'aide de vos identifiants de messagerie, dans la rubrique « Votre messagerie » du site [www.nordnet.fr](http://www.nordnet.fr). Ce service Vous permet de consulter vos Courriers électroniques, depuis tout ordinateur connecté à Internet et équipé d'un navigateur et ce quelque soit l'endroit où il se trouve. Lorsque Vous vous connecté à ce service via un appareil mobile (téléphone ou tablette), Vous êtes automatiquement dirigé vers une version du service « Votre messagerie » qui est adaptée aux mobiles (« MobileMail »).

La consultation de vos messages nécessite un paramétrage de votre système de réception de messages de votre micro-ordinateur et/ou de votre appareil mobile (voir conditions fixées par votre système).

Vous êtes averti que l'identité de l'expéditeur indiquée sur le message peut être usurpée ou que le contenu du Courrier électronique peut être modifié entre l'expédition et la réception du fait d'un acte malveillant et/ou du caractère peu sécurisé du réseau Internet.

### **3.9.3 - Acheminement des Courriers électroniques**

La délivrance d'un Courrier électronique est en principe quasi-instantanée. Toutefois, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de NordNet liées à la nature du réseau Internet ou à l'action des autres fournisseurs d'accès à Internet, que la transmission d'un Courrier électronique puisse être différée dans le temps.

Sauf si sa faute est avérée, la société NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un retard indépendant de sa volonté.

Nous Vous conseillons de doubler l'envoi du Courrier électronique par l'envoi d'un courrier papier, si la correspondance émise revêt un caractère important, quel qu'en soit le destinataire, la nature ou l'objet.

De même, Vous vous engagez à exiger de vos correspondants que tout message important, dont Vous êtes le destinataire, Vous soit à la fois communiqué par Courrier électronique et par courrier papier ou à obtenir un accusé de réception par retour.

NordNet se réserve le droit de ne pas acheminer vers votre boîte aux lettres électronique les messages dont la taille est supérieure à quinze (15) Mo (Méga Octets) pour les boîtes aux lettres classiques. Le cas échéant, l'expéditeur pourra être averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

NordNet se réserve le droit de ne pas envoyer les messages dont la taille est supérieure à vingt-cinq (25) Mo (Méga Octets). Le cas échéant, Vous serez averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

### **3.9.4 - Stockage des Courriers électroniques**

Vous disposez d'un espace de stockage, sur nos serveurs, limité à deux cent cinquante (250) Mo (Méga Octets) par adresse électronique.

Une fois l'espace maximal atteint, les Courriers électroniques que Vous avez reçus pourront être bloqués et n'apparaîtront pas dans votre boîte à Courriers électroniques. Il Vous appartient de veiller à conserver de la place en effectuant les archives, sauvegardes ou suppressions nécessaires.

De plus, Vous vous engagez à archiver ou sauvegarder sur votre micro-ordinateur et/ou sur tout support externe, les Courriers électroniques émis ou reçus que Vous estimez importants. A défaut et en cas de perte de Courrier électronique, NordNet ne peut en être tenue pour responsable.



Enfin, NordNet se réserve le droit, à défaut de téléchargement des emails adressés sur votre compte messagerie stockés sur nos serveurs que NordNet ne peut dès lors acheminer, pendant une période supérieure ou égale à six (6) mois, de purger les emails non acheminés, figurant sur le serveur, sans avertissement préalable dans la mesure où celui-ci vous serez adressé par email, ni indemnit .

### **3.10 Services associ s de protection de la messagerie**

Les adresses de Courriers  lectroniques mises   disposition par NordNet dans le cadre du Contrat b n ficiaire d'une protection antivirus et antispam ayant pour objet de Vous aider   filtrer les Courriers  lectroniques dangereux et/ou ind sirables sous r serve que les messages transitent effectivement par les serveurs de NordNet (selon le param trage choisi par le Client pour son syst me de messagerie). Ces Services associ s ne prot gent pas votre micro-ordinateur et ses applicatifs dans leur ensemble.

Vous  tes averti que tout logiciel aux fonctionnalit s  quivalentes, limit  ou non au Service de messagerie, install  sur votre micro-ordinateur peut  ventuellement entrer en conflit avec les Services antivirus et/ou anti spam de messagerie propos s par NordNet.

Par ailleurs, Vous  tes inform  que les Courriers  lectroniques qui Vous sont adress s par le biais du Service de messagerie NordNet sont v rifi s en fonction de param tres pr d finis par NordNet par diff rents programmes automatiques et qu'aucun dispositif de s curit  informatique ne procure une protection absolue   son Utilisateur.

#### **3.10.1 - L'antivirus de messagerie**

En cas de d tection d'un virus, le message ne sera pas achemin  et sera supprim . Si Vous  tes destinataire d'un tel message, NordNet Vous adressera un Courrier  lectronique d'alerte virus Vous en avertissant.

Vous pouvez n anmoins demander   b n ficiaire,   vos risques et p rils, d'un acheminement des Courriers  lectroniques d tect s comme suspect en contactant NordNet. Le cas  ch ant, les messages suspects ne seront accessibles qu'apr s prise en compte de votre demande. Vous  tes inform  que ce service est   m me d'identifier les virus connus (et ne peut anticiper les virus non encore d velopp s) et correspondant   la liste de l'antivirus de messagerie ; ceci exclut la possibilit  d'identifier tout virus dont le code ne serait pas strictement identique   celui ayant servi de base   l' tablissement de la liste pr cit e.

#### **3.10.2 - L'anti spam de messagerie**

Si le syst me anti spam de NordNet consid re l'un des Courriers  lectroniques que Vous avez re us comme pouvant  tre un spam, un « tag » sera ajout    l'objet du message afin que vous puissiez l'identifier :   titre d'exemple : :-)( ou :-((.

Vous pouvez param trer votre logiciel de messagerie, pour que les messages comportant ce type d'en-t te soient plac s dans un dossier sp cial.

Il Vous est conseill  de v rifier qu'un Courrier  lectronique « l gitime » ne figure pas parmi les Courriers  lectroniques marqu s comme  tant des spams, avant de les supprimer.

### **3.11 Connexion Internet bas-d bit « Nomade »**

En plus de la connexion WiMAX, NordNet peut Vous fournir un acc s   Internet via une connexion bas d bit (56 kb/s maximum en r ception) utilisable en France m ropolitaine si Vous disposez d'une ligne t l phonique recourant   la technologie RTC (r seau t l phonique commut ) et d'un modem bas d bit 56 kb/s diff rent du modem fourni par NordNet au titre du Service.

L'utilisation de cette connexion bas débit ne fera pas l'objet de facturation supplémentaire par NordNet, mais Vous devrez supporter le coût de la communication téléphonique dont le prix peut varier selon votre opérateur téléphonique.

## **4 – OPTIONS : ANTIVIRUS SECURITOO INTEGRAL – GIGA BOITE**

### **4.1 – Logiciels de protection proposés en Option**

Afin de protéger Votre micro-ordinateur et non pas uniquement votre messagerie, NordNet propose notamment à ses Clients de s'abonner à l'Option Antivirus Securitoo Intégral aux conditions, modalités de souscription et tarifs précisés dans le cadre de la présentation de l'Option sur le Site NordNet.

Contrairement à l'antivirus de messagerie, cette Option propose un antivirus que Vous pouvez paramétrer et qui vérifie également le contenu des fichiers téléchargés. Vous pouvez obtenir le détail de cette Option sur le Site NordNet. Les Conditions Particulières « Produits de Sécurité » sont applicables à cette Option.

### **4.2 Option Giga Boîte**

Cette Option Vous permet de porter l'espace de stockage mis à votre disposition par NordNet dans le cadre du Service « Votre messagerie » à un (1) Gigaoctet. Cette Option est proposée aux tarifs et conditions disponibles sur demande auprès de NordNet.

## **5 – MIGRATION A L'INITIATIVE DU CLIENT**

### **5.1 La migration vers une Offre d'abonnement à un Service d'accès à Internet par ADSL**

Vous pouvez demander à migrer vers une Offre d'abonnement à un Service d'accès à Internet par ADSL proposée par NordNet (ci-après « Offre Internet ADSL »), sous réserve d'éligibilité de votre ligne téléphonique.

Le cas échéant, si la durée d'engagement à laquelle Vous êtes lié dans le cadre de l'Offre dont Vous disposez n'est pas échue au jour de votre demande de migration, alors Vous pouvez choisir l'une des options suivantes :

- la résiliation de votre Contrat d'abonnement au Service WiMAX. Dans ce cas, votre Contrat sera résilié dans les conditions visées à l'article 9.1 « Résiliation sans faute à votre initiative » et Vous devrez notamment, le cas échéant, Vous acquitter des sommes dues au titre de l'article L.121-84-6 du Code de la consommation. La demande de migration vaudra alors demande de résiliation du Contrat d'abonnement au Service WiMAX.
- la poursuite, dans le cadre de votre abonnement à l'Offre Internet ADSL, de la durée d'engagement liée à votre Contrat d'abonnement au Service WiMAX.

Nous Vous invitons donc à sauvegarder vos données au plus tard la veille du jour de la migration de votre abonnement.

Les éventuelles Options auxquelles Vous aurez souscrit dans le cadre de votre Contrat d'abonnement au Service WiMAX seront résiliées. Par conséquent, Vous ne pourrez pas conserver le numéro de téléphone attribué dans le cadre de l'Option Téléphone.

Il Vous appartiendra donc de préciser sur le bon de migration les éventuelles Options dont Vous souhaitez bénéficier dans le cadre de votre Offre Internet ADSL.

NordNet Vous permet de conserver sans frais l'adresse de messagerie électronique (Adresse principale) fournie dans le cadre de votre Contrat d'abonnement au Service WiMAX.

Cependant, NordNet attire votre attention sur le fait que la migration vers une Offre Internet ADSL entraîne la création de nouveaux identifiants et d'une nouvelle adresse de messagerie

électronique, qui remplace la précédente au sein de votre Espace Abonné et devient, par défaut, l'Adresse principale de communication entre Vous et NordNet.

Enfin, il Vous appartiendra de renvoyer à NordNet le Matériel loué dans les conditions définies au sein des présentes, sauf si Vous l'avez acquis.

## **5.2 Les frais de migration et la facturation**

En cas de migration vers une Offre Internet ADSL, la migration sera réalisée sans frais si votre période d'engagement liée à votre Contrat d'abonnement au Service WiMAX était achevée au jour de votre demande de migration ou si les frais liés à la période d'engagement ont été acquittés. A défaut, outre les frais liés à la période d'engagement, la migration Vous sera facturée trente euros (30€).

Les éventuels frais de migration seront prélevés lors de la première facturation de votre nouvelle Offre.

Sauf indication contraire, la migration et la facturation sont effectuées au premier jour ouvré du mois suivant la réception de votre demande.

## **6 – TARIFS ET PAIEMENT**

### **6.1 Tarifs**

Les tarifs sont consultables sur le Site NordNet.

Pour toute nouvelle Commande, des frais d'accès au Service dont le montant sera précisé sur le Site NordNet ou dans le cadre du processus d'abonnement, pourront également Vous être facturés par NordNet. Ces frais ne comprennent pas les frais liés à l'installation de votre Matériel.

Indépendamment de toute promotion, ces frais d'accès au Service Vous seront systématiquement facturés si, dans les 24 mois précédents votre Commande, Vous avez résilié un précédent abonnement à un Service WiMAX de NordNet pour la même adresse que celle communiquée pour ce nouvel abonnement.

### **6.2 Modalités de facturation et de règlement**

Le Service et les éventuelles Options proposés par NordNet sont facturés mensuellement et d'avance, sauf le cas particulier des coûts de mise en relation et des éventuels consommations hors forfait dans le cadre de l'Option Téléphonie par Internet, lesquels seront facturés le premier jour ouvré du mois suivant le mois au cours duquel ils ont été enregistrés.

Par exception, si le montant des communications hors forfait excède 50 euros au cours d'un mois, NordNet se réserve la possibilité de bloquer la faculté de passer des communications hors forfait jusqu'au mois suivant. Vous avez cependant la possibilité de réactiver la faculté de passer des communications hors forfait sous réserve du paiement immédiat du montant hors forfait déjà consommé.

NordNet précise qu'elle ne dispose pas des outils lui permettant de suivre en direct la consommation faite par le Client de l'Option Téléphonie par Internet et que ces informations lui sont transmises par des opérateurs partenaires. Par conséquent, le montant des communications hors forfait du Client peut dépasser le seuil de 50 euros avant que NordNet en soit informée et puisse ainsi bloquer la faculté du Client de passer des communications hors forfait. En outre, le montant des communications hors forfait annoncé par NordNet lors du blocage Vous est indiqué sous réserve des informations qui pourraient ensuite être communiquées à NordNet par ses partenaires.

Si Vous ne souhaitez pas que ces restrictions Vous soient appliquées, NordNet Vous invite à en faire la demande auprès de ses services pour étudier la solution qui pourrait être mise en place.

Lors de la facturation du deuxième mois d'abonnement, le premier mois d'abonnement est facturé au prorata temporis, (jusqu'au dernier jour de ce premier mois) à compter de la première des deux dates suivantes :

- la date de mise en service de la connexion par le Client, ou
- la date de validation de votre souscription au Service par NordNet auquel s'ajoutent quinze (15) jours.

A défaut de contestation de la facture dans l'année qui suit sa réception, NordNet considérera que Vous avez accepté ladite facture.

## **7 - RESPONSABILITE**

En complément des Conditions Générales, il est précisé que NordNet n'est pas responsable des interruptions du Service, des restrictions d'accès au réseau ou à des serveurs spécifiques connectés au réseau, des variations de qualité du Service qui résulteraient du fait d'une action ou d'une omission d'un tiers au Contrat, et qui serait totalement indépendante de la volonté de NordNet.

De même, le Service faisant appel à une technologie spécifique, des interférences ou perturbations peuvent intervenir, y compris du fait de la configuration de l'environnement de votre domicile ou des conditions météorologiques, mais également du fait d'autres signaux hertziens pouvant venir perturber le signal Wimax.

Par ailleurs, NordNet n'est pas responsable de l'installation et du paramétrage du Matériel et il Vous appartient de vérifier la compatibilité de tout équipement que Vous souhaiteriez utiliser avec le Service avant toute Commande.

En outre, Vous reconnaissez que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels. La protection de vos installations contre tous types d'intrusions est à votre charge.

En outre, NordNet ne pourra être tenue responsable, ni à votre égard, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir en raison notamment des éventuels risques sur la santé liés à la mise en place d'une Antenne et du Wi-Fi (notez qu'en l'état actuel des connaissances, les risques ne sont pas connus) et du fait d'inconvénients liés à la technologie Wi-Fi, et plus particulièrement d'une baisse de débit, voire d'une coupure de service liée auxdits inconvénients.

## **8 - DUREE DU CONTRAT**

### **8.1 Durée du Contrat relatif au Service d'accès à Internet**

Le Contrat est conclu pour une durée de onze (11) mois plus le mois en cours au jour de la réception par NordNet de votre Commande complète et valide. A l'échéance du Contrat, ce dernier sera tacitement renouvelé de mois en mois.

Le Contrat peut être résilié à tout moment dans les conditions définies à l'article 9 « Résiliation ».

### **8.2 Durée du Contrat relatif à une Option Téléphonie par Internet**

La durée du Contrat relatif à l'Option est d'une durée d'un (1) mois plus le mois en cours au jour de la Commande. A l'issue de cette période, le Contrat sera tacitement renouvelé par périodes successives d'un mois, sauf résiliation dans les conditions visées au sein des Conditions Générales.

## **9 - RESILIATION**

### **9.1 - Résiliation sans faute à votre initiative**

En cas de résiliation avant le terme de votre engagement, le paiement des sommes restant dues au titre des mois d'abonnement à venir et/ou restant à courir au titre de l'abonnement souscrit, au jour de la résiliation effective du Contrat, devra être acquitté.

Ce paiement ne constitue pas des frais de résiliation mais est dû en raison de votre souscription à un contrat à durée déterminée.

En outre, des frais de résiliation Vous seront facturés. Le montant de ses frais est fonction de votre date de souscription initiale au contrat, et sera appliqué comme suit :

- 99 euros TTC en cas de résiliation pendant les 24 premiers mois, qui suivent la souscription initiale du service,
- 49 euros TTC en cas de résiliation pendant la période courant du début du 25<sup>ème</sup> mois jusqu'à la fin du 36<sup>ème</sup> mois du Contrat suivant la souscription initiale du service.

Aucun frais de résiliation ne sera facturé si la résiliation intervient au-delà du 36<sup>ème</sup> mois suivant la date de souscription initiale de votre abonnement.

Le caractère dégressif des frais de résiliation ne constitue pas une obligation portant sur la durée d'engagement prévue à l'article 8 « durée du contrat ».

### **9.2 - Résiliation pour motif légitime du Client**

Pour les motifs légitimes ci-après exposés, la résiliation anticipée du Contrat ne donnera pas lieu au paiement d'une indemnité par le Client.

Le cas échéant, la résiliation devra être demandée dans les conditions visées à l'article 19.2 « Résiliation pour motif légitime du Client » des Conditions Générales et sous réserve de la production de tout justificatif utile faisant état du motif invoqué (ex : copie du procès-verbal du syndicat de copropriété, attestation sur l'honneur du propriétaire de votre immeuble indiquant son refus, etc.).

#### **a) Résiliation en cas en cas d'absence d'Eligibilité effective**

Vous pourrez demander la résiliation du Contrat sans indemnité dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception du Matériel si Votre installation WiMAX ne fonctionne pas, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Vous devez être situé dans une Zone de couverture du Service,
- Votre installation doit être conforme aux exigences techniques,
- le dysfonctionnement ne doit pas être lié à un défaut, une panne ou une mauvaise installation ou à un mauvais pointage de votre équipement (micro-ordinateur, etc.) ou du Matériel mis à votre disposition par NordNet (dans ce cas, le Matériel sera échangé dans les conditions prévues à l'article 12.2.3 des Conditions Générales),

NordNet pourra effectuer tout diagnostic à distance et décider de dépêcher sur place un technicien, expert et/ou antenniste pour confirmer son diagnostic et vérifier que l'Antenne a été installée à un endroit adapté et qu'aucun signal ne peut être obtenu. Notez que si le technicien, expert et/ou antenniste conclut à une erreur d'installation de votre part, NordNet Vous facturera la somme de 300 euros HT (358,80 euros TTC) au titre de cette prestation de vérification.

#### **b) Déménagement**

Vous pourrez demander à bénéficier de l'Offre à votre nouvelle adresse sous réserve d'Eligibilité au Service et de la présence ou de l'installation d'une Antenne.

En cas de déménagement dans une zone éligible à l'ADSL, Vous pouvez soit conserver votre Offre actuelle, soit demander à migrer vers une Offre d'abonnement à un Service d'accès à Internet par ADSL comme indiqué à l'article 5 « Migration à l'initiative du Client ».

#### **c) Résiliation en cas d'obstacles juridiques rendant impossible l'installation de l'Antenne**

Si malgré vos vérifications préalables à la Commande ou à la nouvelle installation en cas de déménagement, Vous êtes dans l'impossibilité d'installer l'Antenne en raison d'obstacles juridiques (interdiction du propriétaire de l'immeuble, du syndicat de copropriété, site classé, etc.), Vous pourrez demander la résiliation du Contrat sans indemnité dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception du Matériel ou de la notification de votre déménagement.

#### **d) Motifs légitimes particuliers**

NordNet Vous remboursera les sommes qu'elle Vous aura facturées et que Vous aurez payées au titre du Service, si Vous résiliez le Contrat dans l'un des cas suivants :

- lorsqu'un obstacle empêche localement depuis votre habitation de bénéficier d'une vue suffisamment dégagée nécessaire à la réception des signaux de communications électroniques transmis ;
- lorsque la proximité d'une source électromagnétique puissante empêche la réception de signaux de communications électroniques transmis ;
- lorsqu'en vertu de l'application particulière de règles d'urbanisme définies localement ou dans le code de l'urbanisme l'installation de l'Antenne chez Vous est impossible.

Cette résiliation devra intervenir dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception du Matériel. NordNet se réserve le droit de vérifier la réalité du motif allégué sur pièces ou sur place notamment en dépêchant sur place un technicien, expert et/ou antenniste. Si le technicien, expert et/ou antenniste conclut que le motif allégué n'est pas avéré, NordNet Vous facturera la somme de 300 euros HT (358,80 euros TTC) au titre de la prestation de vérification-expertise.

### **10 – OPTIONS LORS DE LA CESSATION DU CONTRAT**

Conformément à l'article L. 44-1 du Code des postes et des communications électroniques, dans l'hypothèse où Vous changez de fournisseur d'accès à Internet, NordNet Vous offre la possibilité de continuer, pour une durée de six mois à compter de la résiliation, à avoir accès gratuitement (hors coût lié à votre nouvelle connexion à Internet) au courrier électronique reçu sur l'adresse électronique que NordNet Vous a attribuée dans le cadre du Service.

Vous devez en faire la demande expresse au Service Client au moment de la résiliation de votre abonnement.

Dans ce cas et à l'issue de six mois à compter de la résiliation du Contrat, votre/vos adresse(s) électronique(s) sera(ont) bloquée(s), Vous n'aurez plus accès au service « Votre messagerie » ni « MobileMail » et les messages que Vous n'aurez pas sauvegardés sur votre micro-ordinateur et/ou sur tout support externe seront supprimés.

**Annexe**  
**Grille tarifaire Téléphone par Internet**

**Rappel :**

**Téléphone par Internet:**

- « Illimité vers les Fixes de France Métropolitaine » : communication illimitée incluse dans un forfait vers les fixes de France métropolitaine (Corse incluse) de type 01, 02, 03, 04, 05 et numéros IP de type 09 (hors numéros spéciaux, numéros surtaxés de type 08 et numéros courts),
- « Illimité vers les Fixes et Mobiles de France et 50 destinations » : communication illimitée comme indiqué au sein du forfait « Illimité vers les Fixes de France Métropolitaine » et communication illimitée vers les fixes de l'étranger (43 destinations) et les mobiles de France métropolitaine et de l'étranger (7 destinations) :
  - Fixes : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Corée du Sud, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, Grèce, Hong-Kong, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Macao, Macédoine, Malaisie, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Rép. Tchèque, Royaume-Uni, Singapour.
  - Mobiles : Canada, Chine, Etats-Unis, Hong-Kong, Macao, Malaisie, Singapour.

**Détail des destinations et des tarifs hors forfaits (en euros TTC)**

CR = Coût de mise en relation  
CC = Coût des communications

	<b>FIXES</b>	<b>MOBILES</b>
	CR = 0,11 € CC = 0,039 € / min	CR : 0,16 € CC : 0.16 € /min
<b>France</b>	Inclus dans le forfait « Illimité vers les Fixes de France Métropolitaine »	Inclus dans le forfait « Illimité vers les Fixes et Mobiles de France et 50 destinations »
<b>Vers DOM/TOM</b> (Guyane Française, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Ile de la Réunion, Saint Pierre et Miquelon)	CR : 0,11 € CC : 0.175 € /min	CR : 0,24 € CC : 0.48 € /min
<b>Vers autres DOM/TOM</b> (Polynésie Française, Nouvelle Calédonie)	CR : 0,11 € CC : 0.175 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.175 € /min
<b>Vers Europe Proche</b> (Açores, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, îles Canaries, île de Guernesey, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse)	CR : 0,11 € CC : 0.07 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.305 € /min
<b>Vers Europe</b> (Albanie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Estonie, Gibraltar, Hongrie, Iles Féroé, Islande, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Moldavie, Monténégro, Pologne, Roumanie, Russie, Saint-Martin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine et Yougoslavie)	CR : 0,11 € CC : 0.28 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.502 € /min
<b>Vers Maghreb</b> (Algérie, Maroc et Tunisie)	CR : 0,11 € CC : 0.28 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.359 € /min
<b>Vers Afrique</b> (Afrique du Sud, Angola, Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi,	CR : 0,11 €	CR : 0,11 €

Cameroun, Cap Vert, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Ile Maurice, Kenya, Lesotho, Libéria, Lybie, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République d'Afrique Centrale, Rwanda Sainte Hélène, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe)

CC : 0.62 € /min      CC : 0.842 € /min

**Vers Amérique du Nord**  
(États-Unis, Canada, Alaska)

CR : 0,11 €      CR : 0,11 €  
CC : 0.07 € /min      CC : 0.07 € /min

**Vers Amérique Centrale**

(Anguilla, Antigua, Antilles des Pays-Bas, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Costa Rica, Cuba (uniquement mobile), El Salvador, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Iles Caïman, Iles Cocos, Iles Falkland, Iles Turks et Caïcos, Iles Vierges, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Porto Rico, République Dominicaine, Sainte Lucie, Saint Vincent, Trinité et Tobago)

CR : 0,11 €      CR : 0,11 €  
CC : 0.69 € /min      CC : 0.912 € /min

**Vers Amérique du Sud**

(Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyane, Ile de Pâques, Pérou, Paraguay, Saint Kits et Nevis, Suriname Uruguay, Venezuela)

CR : 0,11 €      CR : 0,11 €  
CC : 0.44 € /min      CC : 0.662 € /min

**Vers Asie**

(Afghanistan, Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Biélorussie, Bhoutan, Brunei, Cambodge, Chine, Chypre, Corée, Émirats Arabes Unis, Géorgie, Hong Kong, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Israël, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Macao, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Burma, Népal, Oman, Pakistan, Palestine, Philippines, Qatar, République Démocratique Lao, République du Yémen, Singapour, Sri Lanka, Syrie, Taiwan, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, Turquie, Ouzbékistan, Vietnam)

CR : 0,11 €      CR : 0,11 €  
CC : 0.74 € /min      CC : 0.962 € /min

**Vers Océanie**

(Australie, Guam, Hawaï, Iles Chatham, Iles Christmas, Iles Cook, Iles Fidji, Ile Mariannes, Ile Marshall, Ile Niue, Ile Rodriguez, Iles Tonga, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nouvelle Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa Américaines, Samoa Occidentales, Tokelau, Timor, Tuvalu, Vanuatu )

CR : 0,11 €      CR : 0,11 €  
CC : 0.74 € /min      CC : 0.962 € /min

**Vers le reste du monde 1**

(Cuba (uniquement le fixe), Groenland, Guinée Bissau, Ile de Jersey, Ile de l'Ascension, Wallis et Futuna fixe)

CR : 0,11 €      CR : 0,11 €  
CC : 0.825 € /min      CC : 0.825 € /min

**Vers le reste du monde 2**

(Antarctique, Iles Diego Garcia, Ile Midway, Ile de Norfolk, Iles Salomon, Sao Tomé et Príncipe, Ile Wake)

CR : 0,11 €      CR : 0,11 €  
CC : 2.87 € /min      CC : 2.87 € /min

<b>Numéros spéciaux</b>		
Le coût d'une communication est égal à l'addition du Coût de mise en relation (ci-après « CR ») qui est facturé lors de chaque communication quelque soit sa durée, et du Coût des communications (« ci-après CC ») déterminé en fonction du temps de la communication.		
<b>Numéro commençant par</b>	<b>CR en EURO TTC</b>	<b>CC à la minute en Euro TTC</b>
118710 / 118713	0,02 €	0 €
118612 / 118833	1,04 €	0,23 €



118075 / 118218 / 118222 118712 / 118888 / 3205	1,46 €	0,23 €
118711	0,79 €	0,23 €
118000 / 118006 / 118007 118008 / 118018 / 118318 / 3278	1,35 €	0,34 €
118700 / 3212 / 3257	3,03 €	0 €
0800 / 0805 / 080521 / 08088 0808800 / 0808808 / 0809 / 30 31 / 3208 / 3220 / 3224 / 3253 3604 / 3636	0,02 €	0 €
0801 / 0810 / 0811 / 081112 / 10 3217 / 3221 / 3238 / 3240 / 3252 3292 / 3610 / 3646 / 3676 / 3901 3906 / 3929 / 3930 / 3932 / 3934 3935 / 3955 / 3960 / 3966 / 3970 3972 / 3975 / 3977 / 3990 / 3994 083606 / 0860	0,08 €	0,03 €
0802 / 3215 / 3223 / 3233 / 3611 3678 / 0820 / 082041 / 0821	0,11 €	0,12 €
3222 / 3690 / 082020 / 082021 082022 / 082110	0,11 €	0,09 €
3949	0,13 €	0 €
33803 / 3299 / 3605 / 3637 / 3989 0825 / 082563 / 0826	0,11 €	0,15 €
3203 / 3234 / 3602 / 3603 / 3922 089064 / 089070	0 €	0,11 €
3204 / 3225 / 3235 / 3241 / 3258 3260 / 3273 / 3295 / 3607 / 3608 3619 / 3624 / 3631 / 3639 / 3670 3912 / 3924 / 3936 / 3939 / 3944 3959 / 3995 / 0890	0 €	0,15 €
3210 / 3634 / 3686 / 3910 / 0891	0 €	0,22 €
3211 / 3213 / 3216 / 3226 / 3228 3229 / 3230 / 3231 / 3232 / 3236 3237 / 3239 / 3242 / 3244 / 3245 3246 / 3256 / 3262 / 3265 / 3266 3272 / 3280 / 3282 / 3296 / 3298 3601 / 3606 / 3620 / 3635 / 3650 3654 / 3662 / 3663 / 3666 / 3667 3672 / 3900 / 3907 / 3909 / 3915	0 €	0,34 €

3920 / 3933 / 3937 / 3938 / 3940 3945 / 3950 / 3969 / 3987 / 3993 0892		
0893	0 €	0,75 €
3243 / 3270 / 3275 / 3281 / 3626 3632 / 3660 / 3680 / 3699 / 3980 0897	0,59 €	0 €
0898	1,15 €	0 €
3200 / 3201 / 3202 / 3206 / 3207 3209 / 3214 / 3250 / 3255 / 3263 3264 / 3268 / 3269 / 3271 / 3274 3277 / 3284 / 3286 / 3288 / 3294 3600 / 3627 / 3630 / 3633 / 3638 3640 / 3665 / 3669 / 3698 / 3999 0899	1,35 €	0,34 €

## INDEX

### **1. OBJET ET PREAMBULE**

### **2. DEFINITIONS**

### **3. DESCRIPTION DE L'OFFRE**

#### 3.1 Conditions de souscription

#### 3.2 Principes généraux

#### 3.3 Débit et volume de données échangées

#### 3.4 Accès au Service

#### 3.5 Matériel

#### 3.6 Téléphonie par Internet

##### *3.6.1 Présentation*

##### *3.6.2 La ligne téléphonique IP*

##### *3.6.3 Utilisation du Service de Téléphonie IP*

##### *3.6.4 Qualité de la communication*

##### *3.6.5 Réception de vos messages vocaux*

##### *3.6.7 Portabilité*

#### 3.7 Utilisation conforme du Service

#### 3.8 Contrôle Parental

#### 3.9 Courrier électronique

##### *3.9.1 - Adresses électroniques*

##### *3.9.2 - Consultation de votre courrier électronique*

##### *3.9.3 - Acheminement des Courriers électroniques*

##### *3.9.4 - Stockage des Courriers électroniques*

#### 3.10 Services associés de protection de la messagerie

##### *3.10.1 - L'antivirus de messagerie*

##### *3.10.2 - L'anti spam de messagerie*

#### 3.11 Connexion Internet bas-débit « Nomade »

### **4 – OPTIONS : ANTIVIRUS SECURITOO INTEGRAL – GIGA BOITE**

#### 4.1 – Logiciels de protection proposés en Option

#### 4.2 – Option Giga Boîte

### **5 – MIGRATION A L'INITIATIVE DU CLIENT**

#### 5.1 La migration vers une Offre d'abonnement à un Service d'accès à Internet par ADSL

#### 5.2 Les frais de migration et la facturation

### **6 – TARIFS ET PAIEMENT**

#### 6.1 Tarifs

#### 6.2 Modalités de facturation et de règlement

### **7 - RESPONSABILITE**

### **8 - DUREE DU CONTRAT**

#### 8.1 Durée du Contrat relatif au Service d'accès à Internet

#### 8.2 Durée du Contrat relatif à une Option Téléphonie par Internet

### **9 - RESILIATION**

#### 9.1 - Résiliation sans faute à votre initiative

#### 9.2 - Résiliation pour motif légitime du Client

a) Résiliation en cas d'absence d'Eligibilité effective

b) Déménagement

c) Résiliation en cas d'obstacles juridiques rendant impossible l'installation de l'Antenne

d) Motifs légitimes particuliers

### **10 – OPTIONS LORS DE LA CESSATION DU CONTRAT**